



AVIS DE SÉCURITÉ DE L'AIP (IAFF)

TENTES-ABRIS DE POMPIÈRE OU POMPIER FORESTIER

JUILLET 2026

Le Groupe national de coordination interorganismes (NMACG) a publié un bulletin de sécurité d'urgence demandant un bref arrêt immédiat pour la sécurité de toutes les interventions en cours de lutte contre les incendies forestiers. Cela découle de la découverte de tentes-abris contrefaites ne répondant pas aux normes sur les lieux de nombreux incendies en espace naturel pendant la saison des incendies forestiers de 2026.

POURQUOI Y A-T-IL EU ARRÊT POUR LA SÉCURITÉ?

L'arrêt a été réclamé après que des agents de sécurité ont eu découvert sur les lieux des tentes-abris achetées sur le marché libre qui ne répondent pas à la **spécification 5100-606 du Service des forêts des É.-U.**

- **Problème fondamental** : Ces tentes-abris contrefaites sont fabriquées à l'aide de matériaux inconnus n'ayant pas fait l'objet de rigoureux essais de comportement au feu et de protection thermique. L'utilisation de matériaux non précisés compromet directement la résistance thermique et l'intégrité structurale dans une situation d'encerclement.
- **Source d'approvisionnement** : Les premières enquêtes indiquent que la vulnérabilité principale tient au fait que des entreprises privées travaillant à contrat (équipes, autopompes et camions-citernes à eau) s'alimentent en équipement auprès de fournisseurs non contrôlés sur le marché libre plutôt qu'auprès des chaînes d'approvisionnement officielles des caches fédérales.
- **Situation actuelle** : Le Groupe national de coordination de la lutte contre les incendies de forêt (NWCG) a fait remarquer que bien que des tentes-abris de contrefaçon aient été trouvées sur de nombreux lieux d'intervention active, **aucune n'a été utilisée au cours de déploiements ou dans des situations d'encerclement** pendant la saison en cours. L'arrêt pour la sécurité est une mesure proactive visant à retirer ces tentes-abris avant qu'une tragédie se produise.

ORGANISMES INTÉRESSÉS

- **Compétence fédérale**: Service des forêts des États-Unis (USFS) et Service des incendies forestiers nouvellement unifié (qui comprend l'USWFS, le Bureau de la gestion des terres, le Service national des parcs, le Bureau des affaires indiennes et le Service de la faune des États-Unis).
- **Niveaux de l'État et local** : Organismes forestiers et de lutte contre les incendies des États, qui relèvent de la National Association of State Foresters (NASF), y compris d'importantes entités d'État telles que CAL FIRE et des ressources d'entraide des gouvernements locaux.
- **Entrepreneurs privés** : Tous les entrepreneurs privés déployant à contrat des camions-citernes tactiques, des autopompes et des brigades forestières par suite d'un incident géré par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'un État.

PROCHAINES ÉTAPES POUR TOUS LES POMPIERS ET POMPIÈRES

Le NMACG a publié une date limite ferme dans laquelle tous les membres du personnel de terrain et des équipes de gestion d'incident doivent prendre les mesures suivantes :

1. **Procéder à une inspection d'équipement immédiate.** Chaque pompière ou pompier, chef d'équipe et capitaine doit inspecter physiquement la tente-abri qui lui a été distribuée. Il faut comparer l'étiquette du fabricant, le numéro de lot et le numéro de série aux normes sur les caches de produits homologués du NWCG et de la GSA.



AVIS DE SÉCURITÉ DE L'AIP (IAFF)

TENTES-ABRIS DE POMPIÈRE OU POMPIER FORESTIER

JUILLET 2026

2. **Vérifier la conformité à la spécification.** *Vérifiez si l'homologation est authentique.* Assurez-vous que la tente-abri réponde à la spécification 5100-606 du Service des forêts. Assurez-vous également qu'aucune des tentes-abris fabriquées avant 2006 (lesquelles devaient toutes être retirées et détruites avant le 1er janvier 2026 selon l'avis sur l'équipement 25-01) demeure en service.
3. **Isoler et signaler l'équipement suspect.** *Ne le remettez pas en service.* Si une tente-abri n'est pas dûment étiquetée, comprend des composantes qui n'ont pas été approuvées ou semble être une contrefaçon vendue sur le marché libre, elle doit être retirée du service sur-le-champ. Les ressources sur le terrain doivent présenter un rapport SafeNet ou SAFECOM indiquant le fournisseur ou la source.
4. **Réquisitionner des produits de remplacement conformes.** *Coordonner les efforts par l'entremise de la cache d'incident.* Les supérieurs hiérarchiques doivent coordonner leurs efforts immédiatement avec le personnel de la cache d'incident (responsable de l'unité de l'approvisionnement) ou de la logistique afin de voir à ce que des tentes-abris de remplacement authentiques et homologués soient distribués avant que les équipes soient autorisées à retourner sur la ligne de feu.